

Procès-verbal de la réunion n° 05 du Conseil d'Administration du 09 octobre 2017.

Présents : Mmes C. Dupuis, C. Porphyre, MM JP. Delchef (*Président*), M. Collard (*Trésorier général*), P. Flament ; A. Geurten, J. Nivarlet (*vice-président*), JP Van Haelen, L. Lopez (*Secrétaire général*).

Excusé : I. Delrue (*maladie*), B. Scherpereel (*vacances*)

La réunion, qui se tient à Jambes, débute à 18h00.

0. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour proposé est accepté par les membres du conseil d'administration.

1. Budgets 2018

1.1. Examen du budget des départements de l'AWBB

Les membres du conseil d'administration parcourent et commentent les différents budgets 2018 des départements.

2. Nouvelles du dossier BMC

2.1. Evolution juridique du dossier

Le président explique les détails du dernier courrier reçu.

2.2. Evolution financière du dossier

Les différentes options sont expliquées par le président. Mandat est confié aux avocats pour tenter de résoudre le dossier.

3. Nouvelles de la création de la new "FRBB" - BBF

3.1. Echos des réunions avec Basket Vlaanderen et Pro Basketball League

Le président communique les dernières nouvelles au sujet de la création d'une nouvelle entité.

4. Approbation du procès-verbal de la réunion du 11 septembre 2017

Les membres du conseil d'administration approuvent, à la majorité, le PV de la réunion du 09/09/2017 paru dans la newsletter 711 du 22 septembre 2017, une remarque ayant été formulée par un membre concernant le traitement d'un point précis (PM9).

5. Suivi des décisions prises lors de la réunion du 11 septembre 2017

5.1. Courrier du secrétaire général

Les membres du CDA ont pris connaissance des courriers expédiés par le secrétaire général.

5.2. Demande de dérogation – Adrien MORRE U18 → U16

Comme demandé par le conseil d'administration, le joueur s'est présenté chez le Docteur Lemaire qui, après visite et consultation du dossier, a donné un avis favorable. Le bureau du CDA a suivi l'avis favorable et l'autorisé à disputer des rencontres officielles dès le week-end des 7 et 8 octobre 2017. Le conseil d'administration approuve la décision du bureau.

Par conséquent, la demande de dérogation est acceptée. Le joueur peut prêter en catégorie U16.

5.3. Suivi du dossier Harimalia-Visé

Le conseil d'administration enregistre que les clubs sont restés sur leur position. Il n'y a pas matière à déroger à la situation de la part du CDA.

5.4. Nombre d'équipes de jeunes en compétition régionale en 2019-2020

La responsable du département explique qu'une réunion a eu lieu le 3/10. Une nouvelle réunion est planifiée le 24/10 et un projet sera présenté par la suite pour la prochaine AG. Une présentation est envisagée lors de la journée du 11 novembre 2017 après approbation du projet par le CdA lors de la réunion du 7 novembre 2017.

6. Compétences administratives du conseil d'administration

6.1. Demande de dérogation Fernelmont U14 2^{ème} année en U19

Le conseil d'administration a été saisi d'une requête du club visant à octroyer une dérogation aux filles U14 2^{ème} année en U19.

Le conseil d'administration, à l'unanimité, décide de refuser la demande, la différence éventuelle (5 ans !) étant trop importante et 6 filles étant toujours en compétition.

Le Secrétaire-général est chargé de l'exécution de la décision.

6.2. Demande de dérogation PM9 - Fernelmont – Godefroid Martin (20/09/2005)

Le conseil d'administration a été saisi d'une requête du club visant à accepter une désaffiliation administrative pour changement d'adresse au joueur à la suite d'une décision de justice.

Le conseil d'administration, à la majorité, décide d'accorder l'application de l'article PM9.

Le Secrétaire-général est chargé de l'exécution de la décision.

6.3. Club Bertrix – PM9 - Steve Lejeune (id.1346246 – 02/02/2001)

Il s'agit d'un joueur de Florenville qui a reçu une désaffiliation administrative pour le club de St Mard qui dès le début de saison 2017-2018, a déclaré forfait général pour l'équipe du joueur concerné.

Etant donné que rien n'interdit d'obtenir une deuxième désaffiliation administrative pour autant que le joueur n'ait pas été aligné en compétition, le CDA décide d'autoriser le joueur à rejoindre le club de Bertrix dans le cadre de l'application de l'article PM9 mais il ne pourra être aligné qu'en U18.

6.4. Demande de dérogation Orp Jauche Mathis Hortmanns (05/12/2005)

Le conseil d'administration est saisi d'une requête du club visant à octroyer une dérogation au joueur, qui est U14, pour prester en U10.

Le conseil d'administration décide de refuser, à l'unanimité, la demande compte tenu des possibilités existantes dans le règlement mini-basket dont les finalités éducatives se doivent être appliquées.

Le Secrétaire-général est chargé de l'exécution de la décision.

6.5. Demande de dérogation Seneffe – Begon & Chantrenne

Le conseil d'administration est saisi d'une requête du club visant à octroyer une dérogation aux 2 joueuses, qui sont U14 pour jouer avec les U14 garçons.

Le conseil d'administration décide de refuser, à l'unanimité, la demande vu qu'il n'y a pas de compétition U14 mixte organisée dans la province du Hainaut.

Le Secrétaire-général est chargé de l'exécution de la décision.

6.6. Club Silly – Conreur-Waegemans-Ferreti-Anckaert

Le conseil d'administration est saisi d'une requête du club visant à octroyer une dérogation aux 4 joueuses, qui sont U14, soit pour jouer avec les U14 garçons, soit pour jouer avec les U19 filles.

Le conseil d'administration décide de refuser, à l'unanimité, les demandes, la différence éventuelle (5 ans !) étant trop importante pour jouer en U19.

Le secrétaire général est chargé de l'exécution.

Le secrétaire général est chargé de l'exécution des décisions.

6.7. BC Genappe – Eli Saidi (08/10/2003)

Le conseil d'administration est saisi d'une requête du club visant à octroyer une dérogation au joueur, qui est U16, pour jouer en U14.

Le conseil d'administration décide de refuser, à l'unanimité, la demande vu des possibilités existantes dans les clubs voisins

Le Secrétaire-général est chargé de l'exécution des décisions.

6.8. PM9 Gaël Laffalize de Malonne vers Aywaille

Le conseil d'administration est saisi d'un courrier demandant de pouvoir bénéficier de l'application du PM9 et de pouvoir être muté de Malonne vers le club d'Aywaille. Le joueur a 38 ans et a déménagé à Aywaille.

Le conseil d'administration décide, à la majorité, de refuser la demande, compte tenu du fait que le joueur a été aligné en compétition officielle.

Le Secrétaire-général est chargé de l'exécution de la décision.

7. Compétences judiciaires du conseil d'administration

7.1. Nomination d'un membre ad hoc

Suite à la demande du Procureur régional, les membres du CDA approuvent à l'unanimité la désignation de Monsieur Thierry LEPAIN (CJ BBW) membre Ad Hoc afin de siéger au CJ régional lors de la séance du 09/10/2017.

8. Décision du CDA SHN à entériner

8.1. Procédure pour éviter les conflits d'intérêts

Les membres du CDA prennent connaissance du rapport et approuve les termes du document. Il recommande qu'il soit discuté avec le CdA de Basket Vlaanderen.

8.2. Position de principe du CDA sur le dépôt d'une candidature organisation CE18 jeunes 3x3

Le président du département explique la possibilité d'organiser un championnat d'Europe par l'AWBB à l'instar de Basket Vlaanderen qui organisera également un championnat séniors en 2020. Le CDA marque son accord de principe pour une candidature.

8.3. Approbation de principe de la convention AWBB – ADEC

Une possibilité existe d'acheter le matériel sur fonds propres. Une offre de sponsoring, ainsi que des remises importantes existent.

Les membres du conseil d'administration approuvent le principe de partenariat avec ADEC.

8.4. Prise de connaissance du rapport 2017 du Plan Programme 2017-2020

Le président explique le rapport 2017 rédigé par le directeur technique et présenté à l'ADEPS par le président et le directeur technique qui viendra le présenter en détail le 23/10.

8.5. Communication des subsides du PP 2018

Le président signale avoir reçu des informations de la Fédération Wallonie-Bruxelles en matière de subsides pour l'année 2018.

8.6. Demande de reconnaissance des cahiers des charges relatifs aux contenus des formations

Le CDA approuve la procédure initiée par le directeur technique et le formulaire qu'il a rédigé.

8.7. Demande d'organisation des formations

Le CDA approuve la procédure initiée par le directeur technique et le formulaire qu'il a rédigé.

8.8. Demande de la valorisation des acquis

Le CDA approuve la procédure initiée par le directeur technique et le formulaire qu'il a rédigé.

8.9. Demande de reconnaissance de l'organisation d'une formation ou d'une session

Le CDA approuve la procédure initiée par le directeur technique et le formulaire qu'il a rédigé.

9. Dossiers administratifs

9.1. Organisation d'un championnat d'Europe de basket en chaises

Le dossier est toujours en cours. La ville de Charleroi a été désignée pour l'organisation. Le BPC (Belgian Paralympic Comitee) a envoyé quelques remarques concernant le budget et l'organisation auxquelles le président a répondu.

9.2. Assurance RC Administrateurs de clubs - AXA

Des questions diverses sont posées au secrétaire général. Les réponses seront apportées lors de la prochaine réunion.

9.3. Courrier des parlementaires BBW

Le CDA a pris acte d'un courrier des parlementaires de Bruxelles-Brabant wallon concernant la situation de l'arbitrage à l'AWBB. Il rappelle que l'arbitrage est un des projets de la saison 2017 -2018 et qu'il est conscient des décisions à prendre.

10. Assemblée du 25 novembre 2017

10.1. Projet d'ordre du jour

L'ordre du jour est proposé aux membres du CDA.

11. Nouvelles des départements

11.1. Département Championnat

11.1.1. Classements sur le site

De nombreux classements sont erronés (équipes manquantes ou équipes reprises 2 fois). Contact a été pris avec Alley Oop et Odo (Real) pour résoudre les problèmes.

11.1.2. Matchs de jeunes régionaux de Liège

Il est constaté que certains matchs sont remis par manque d'arbitres pratiquement chaque semaine, alors qu'il y a moins de matchs que la saison dernière. Il semblerait que la priorité n'est pas donnée au championnat régional.

La présidente du département prendra contact avec le comité provincial de Liège.

11.1.3. Vérification des feuilles de matchs

Diverses questions sont posées par la présidente du département, notamment au niveau d'une licence technique d'un coach, un joueur suspendu qui avait payé son amende, un joueur en situation "passive" qui est repris dans le PM8 comme actif, et 2 joueurs dont la suspension a été levée et l'information n'a pas circulé.

Les différents points relevés feront l'objet d'une réaction des différents responsables.

11.1.4. Journée du 11 novembre 2017

Journée protégée jusqu'à 14 heures : un rappel sera envoyé aux provinces.

11.1.5. Modification des secrétaires ou correspondants

Le CdA décide qu'elles seront reprises dans les newsletters chaque vendredi afin d'en assurer une plus grande publicité.

11.1.6. Vérification des frais d'arbitrage

La présidente du département attire l'attention du CDA sur le fait que certains arbitres ne respectent les modalités statutaires dans le calcul de leurs frais de déplacement. Le président du département arbitrage rappellera les règles en la matière.

11.2. Département Arbitrage

11.2.1. Composition du département représentant liégeois

Le président du département informe de l'arrivée de Gilles RIGOTTI dans le département arbitrage régional.

Yves JORIS reste collaborateur au sein du département.

11.2.2. Modalités de publication des PV

Il est constaté que les PV du département ne paraissent pas sur le site AWBB dans les délais prescrits. Le président du département veillera au respect des délais.

12. Nouvelles de Prombas

La prochaine réunion du CDA est programmée le 24/10

13. Divers

- C. Porphyre : rappel des dates des événements jusque juin 2018
- M. Collard : à la question de savoir quel est le montant de la licence collective qui doit être payée par un club qui a bénéficié de l'application du 75 quater, le CdA confirme qu'il n'y a aucun motif pour que le club bénéficie d'une réduction du montant.
- M. Collard : à la question de savoir si pour l'octroi des subsides pour les équipes de jeunes, les clubs qui possèdent un matricule bis, les équipes de jeunes sont comptabilisées conjointement, le CdA répond par l'affirmative au vu du prescrit de l'article PC 54.3.c
- JP. Van Haelen : fait part de son étonnement sur la confection de Mascottes Lions & Cats
- JP. Van Haelen : commente la future composition du staff du BNT dames. Ce point sera repris lors de l'évaluation de la campagne 2017.

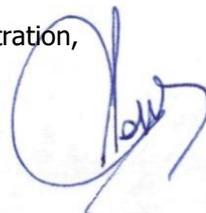
La réunion se termine à 22 heures 50.

La prochaine réunion du conseil d'administration aura lieu le 23 octobre 2017. Les documents des clubs sont attendus jusqu'au 19 octobre 2017.

Pour le Conseil d'Administration,



Jean-Pierre **DELCHEF**
Président



Lucien **LOPEZ**
Secrétaire général